

et notamment de la République fédérale d'Allemagne; quant aux augmentations, elles tiennent principalement à l'accroissement du revenu national du Canada.

Pendant la discussion des barèmes de répartition des institutions spécialisées, les représentants du Canada ont continué de mettre l'accent sur la nécessité d'une juste répartition des charges financières entre les États participants. Tout en consentant à ce que soient abaissées les contributions des États-Unis à l'UNESCO ainsi qu'à l'OMS, les représentants du Canada ont réclamé des rajustements en vue d'augmenter les cotisations que ce pays verse à d'autres institutions, notamment à l'OIT, à l'OAA et à l'OACI, et qui, pour plusieurs raisons, sont restées jusqu'ici beaucoup trop faibles. Les représentants canadiens se sont également opposés aux arrangements actuels qui font que le Canada et un certain nombre d'autres pays versent par habitant une plus forte contribution que les États-Unis aux budgets de certaines institutions spécialisées. Tout en sachant que ces anomalies seront partiellement éliminées à mesure que s'effectuera le rajustement des contributions des États-Unis, le Canada a instamment réclamé l'application formelle du principe de la répartition *per capita* des dépenses des institutions spécialisées. Grâce en grande partie aux efforts du Canada, ce principe a été adopté à l'OMS et pris comme "objectif" à l'UNESCO.

Perception des contributions

La plupart des pays membres se sont ponctuellement acquittés de leurs obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies. Au 30 juin 1952, ils avaient versé la totalité de leurs contributions afférentes à l'exercice clos à la fin de 1949 et avaient versé 96.3 p. 100 et 90.63 p. 100 de leurs cotisations de 1950 et de 1951 respectivement. Ils avaient également versé 23 p. 100 de leurs cotisations de 1952.

Malgré cet état de choses généralement favorable, l'impossibilité constante où s'est trouvé le gouvernement de la Chine nationaliste de remplir ses engagements financiers et les arriérés cumulatifs de quelques autres membres ont taxé lourdement les ressources financières de l'Organisation pendant la dernière partie de la période considérée. Quoique la Chine ait pu solder toutes ses cotisations jusqu'à 1949 inclusivement et presque la moitié de sa contribution pour 1950, le solde impayé de ses contributions s'établissait en 1951 à plus de 3.6 millions de dollars. Pour la même période, les arriérés de tous les autres membres s'élevaient à \$1,645,000; de cette somme, l'Argentine devait \$900,000, soit plus de la moitié.

Les institutions spécialisées ont généralement éprouvé les mêmes difficultés que l'Organisation mère à percevoir les contributions de leurs membres. C'est au compte de la Chine et d'un nombre relativement restreint de membres retardataires que s'inscrit, et par une forte marge, la plus grande proportion des arriérés. L'OMS, l'UNESCO et l'OACI sont aux prises avec un problème financier spécial qui tient à l'attitude de certains membres dits "inactifs". En 1949 et en 1950, l'Union soviétique, huit